

MAIRIE D'ANJOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2023

Date de convocation : le 4 Avril 2023

Début de séance à 18h30.

Présents : Mr DOLPHIN Jean-Michel, Mme MOREL Christine, Mr LECLERCQ Claude, Mme BOUTEILLON Véronique, Mr MOREL Joël, Mme REBUT Carine, Mme DUMOULIN Sabrina, Mme BOGEAT Caroline, Mr CASTEL Jonathan.

Excusés : Mrs ALFARO Ramon, DOLJANSKY Paul, TALARON Patrice, CICILIEN Thibault.

Absent : Mr CASTEL Jonathan.

**Pouvoir de Mr DOLJANSKY Paul à Mme BOUTEILLON Véronique
Pouvoir de Mr TALARON Patrice à Mme MOREL Christine.**

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA TOUR D'ANJOU :**

La toiture de la Tour d'Anjou est composée d'un châssis d'acier supportant des plaques polycarbonates. Celles-ci sont complètement détériorées par les intempéries, sont perforées. En protection une couverture provisoire a été posée.

Délibération est prise à l'unanimité pour entériner les travaux à venir de démontage de la toiture de la Tour et la pose d'une nouvelle par la Société « Les Charpentiers de Sonnay » pour un montant de 16 986.00 € HT et pour demander une subvention à la Région via le Plan Régional en faveur de la Ruralité.

➤ **FINANCEMENT EBER POUR LA ZONE ARTISANALE :**

Depuis 2017 la Communauté de Communes détient la compétence de l'aménagement et l'entretien des zones d'activité économique. Par souci de proximité et de bonne organisation des services, une délibération est prise à l'unanimité pour reconduire une convention d'entretien courant de la zone artisanale « La Blondière » par la commune pour une durée de 3 ans. En contrepartie, EBER versera un montant annuel de 1902 € sur les comptes de la commune.

➤ **RAPPORT PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX EBER :**

En 2019, plus de 31 000 logements ont été recensés par EBER dont plus de 28 000 en logement principal, et 144 logements sociaux restent vacants.

Monsieur le Maire présente le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur. Il présente les différentes mesures telle que l'enregistrement des demandes de logement social... Délibération est prise à l'unanimité pour donner un avis favorable à ce projet.

➤ **DEVIS TRAVAUX CEDRE DU CIMETIERE ET PORTE PREAU ECOLE :**

De nouveaux travaux doivent être réalisés sur le grand cèdre du cimetière afin d'éviter tout problème en cas de chute de branches. 2 devis sont présentés des sociétés ID VERDE de Jarcieu et de AGS de Chanas.

Délibération est prise par 9 voix pour et 1 abstention : la société ID VERDE est retenue pour les travaux d'élagage et évacuation des déchets au montant de 3 414,48 € TTC.

La porte du préau de l'école est régulièrement cassée, il est désormais impossible de trouver des pièces pour une réparation durable. De ce fait, des devis ont été demandés pour remplacer la porte qui sera résistante à toute agression.

Les sociétés LS FERMETURES de Bourgoin-Jallieu et CHILLET de St Romain en Jarez ont fournis des devis, après discussion, délibération est prise à l'unanimité pour opter pour la société LS FERMETURES qui posera la nouvelle porte du préau pour un montant de 6 752,53 €.

➤ **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF :**

Les réalisations comptables de 2022 sont présentées :

- Dépenses de Fonctionnement = 571 354,64 €
- Recettes de Fonctionnement = 601 326,97 €

d'où un résultat de l'exercice par un excédent de 29 972,33 €.

- Dépenses d'Investissement = 78 928,87 €
- Recettes d'Investissement = 62 524,32 €

d'où un résultat de l'exercice par un déficit de 15 774,55 €.

Délibération est prise à l'unanimité pour approuver le compte administratif 2022.

➤ **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 :**

Le compte de gestion reprend les opérations comptables enregistrées par la trésorerie du roussillonnais en comparatif avec celles enregistrées par le poste comptable de la mairie, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité car tout est en adéquation.

Il fait apparaître les résultats de clôture de 2022 (résultats 2022 cumulés avec ceux de 2021) de :

324 369,26 € en excédent de fonctionnement,

40 491,54 € en déficit d'investissement.

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 :**

Délibération est prise à l'unanimité pour affecter le résultat de fonctionnement pour : 283 877,72 € en recettes de fonctionnement au budget primitif 2023, et 40 491,54 € en recettes d'investissement.

➤ **VOTE DES TROIS TAXES :**

Monsieur le Maire explique que la loi des finances implique le rétablissement du vote du taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation.

Délibération est prise à l'unanimité pour maintenir les taux de taxes foncières identiques à ceux de 2021 et celui de la taxe d'habitation identique à celui de 2019 doit :

- | | |
|---------------------------------|-----------------|
| • Taxe foncière sur le bâti | Taux de 32,80 % |
| • Taxe foncière sur le non bâti | Taux de 51,85 % |
| • Taxe d'habitation | Taux de 8,09% |

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 :**

Après discussions, délibération est prise à l'unanimité pour voter un budget primitif 2023 équilibré en FONCTIONNEMENT à 853 215,72 € :

Dépenses :

Dépenses à caractère général	238 490 €
Charges de personnel	274 200 €
Dépenses imprévues	42 565,72 €
Virement à la section d'investissement	200 000 €
Opérations d'ordre	8 800 €
Autres charges de gestion courante	84 060 €
Charges financières	5 100 €

Recettes :

Excédent antérieur reporté	283 877,72 €
Produits des services	31 684 €
Impôts et Taxes	423 132 €
Dotations et participations	90 848 €
Autres produits de gestion courante	23 000 €
Produits exceptionnels	500 €
Reprise sur amortissement et provisions	174 €

Equilibré en INVESTISSEMENT à 303 649,54 € :

Dépenses :

Solde d'exécution d'investissement reporté	40 491,54 €
Dépenses imprévues	7 798 €
Remboursements d'emprunts et cautions	156 600 €
Immobilisations corporelles	90 260 €
Immobilisations en cours	8 500 €

Recettes :

Virement de la section de fonctionnement	200 000 €
Produits de cession	1 200 €
Opérations d'ordre entre section (amortissement)	8 758 €
Dotations fonds divers	84 091,54 €
Subventions d'investissement	9 600 €

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un administré qui voudrait se rendre acquéreur d'une parcelle d'environ 60m², qui figure au domaine public de la commune, mais qui jouxte la parcelle B74.

Délibération est prise à l'unanimité par le conseil municipal qui décide de ne pas donner suite à cette requête car il n'entend pas déclasser cette parcelle communale pour la verser au domaine privé ni la vendre.

Délibération est prise à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire pour recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Des jeunes ont émis le souhait de voir rénover les cages de foot (les filets) au terrain de sport.

Le vendredi 9 juin le conseil municipal devra se réunir pour élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour être électeurs le 24 septembre prochain en Préfecture de Grenoble pour l'élection de 5 sénateurs.

Fin de séance à 20H20.

